



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL DU 15 MARS 2019

ANTENNE DU HAVRE

Réunion téléphonique du : 15 mars 2019

Vice-Président : M. Olivier BELLIN.

Membres participants : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Eric AUGER et Pierre LUCAS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

DOSSIER EXAMINE

MATCH : BREaute-BRETEVILLE 11 / O H TREFILERIES-NEIGES - Critérium vétérans - Phase unique - Poule B - 10/03/2019 -

Le match a été interrompu à la 87ème minute. Le score était de 2 à 1 en faveur de BREaute-BRETEVILLE 11 :

- considérant, qu'alors que tout se passait bien, le match a dégénéré lors de la validation par l'arbitre du deuxième but marqué par l'équipe de BREaute-BRETEVILLE 11 ;
- considérant que cela a déclenché la colère d'un joueur du club OH TREFILERIES NEIGES ;
- considérant que l'arbitre se sentant menacé a préféré arrêter la rencontre et éviter des heurts entre supporters et joueurs ;
- considérant, que selon son rapport, l'arbitre a dû être raccompagné jusqu'à son vestiaire par le délégué, des joueurs de l'OH TREFILERIES NEIGES réclamant des explications quant à l'arrêt du match.

la Commission a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour mener à terme la rencontre qui n'a pas eu sa durée réglementaire.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline - Antenne du Havre - et à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors - Antenne du Havre - pour suite à donner.

Mme Michèle LE BASTARD
Secrétaire de la C.D.A. du D.F.S.M.
Antenne du HAVRE

M. Claude MICHEL
Président de la C.D.A. du D.F.S.M.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>